

Annexe 5
Rapport d'activité 2025 des ACT - Hébergement

Rapport d'Activité Standardisé Annuel 2026
Données 2025
- Appartements de coordination thérapeutique -

Définitions : On appelle **personne accompagnée ou résident**, la personne atteinte d'une pathologie chronique étant accompagnée dans le dispositif ACT et qui occupe donc, une place autorisée. On appelle **accompagnants**, les personnes qui vivent avec cette personne accompagnée.

Région	Auvergne-Rhône-Alpes
Département	Loire
Année	2025

Certaines cases possèdent un point rouge, si vous cliquez dessus, un commentaire apparaîtra

I. La structure

1- Identification de la structure

Nom de l'ACT	ACT les 4 Saisons
Personne à contacter	ONGARO Cataldo
N° FINESS de l'ACT	400013799

Adresse	150 Rue Antoine Durafour
Code postal	42100
Commune	Saint-Etienne

Téléphone	06 22 87 04 21
Adresse électronique	congaro@association-acars.fr
Site Internet	www.association-acars.fr

2- Identification de l'organisme gestionnaire

Nom de l'organisme gestionnaire	ACARS
N° FINESS de l'entité juridique de rattachement	420000986
Structuration de l'établissement	Association gestionnaire pluri-établissements

Adresse	150 Rue Antoine Durafour
Code postal	42100
Commune	Saint-Etienne

Téléphone	07 77 42 81 10
Adresse électronique	siege@association-acars.fr
Site Internet	www.association-acars.fr

3- Autres établissements et services gérés par la structure gestionnaire

		Oui/Non	Précisez :
Établissement/service médico-social du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"	LHSS, LAM, ACT un chez soi d'abord ...	Oui	ACT HLM et LAM
	CSAPA, CAARUD	Non	
	Secteur des personnes âgées	Non	

Établissement/service médico-social	Secteur des personnes en situation de handicap	Non	
Établissement/service social relevant du secteur de l'accueil, de l'hébergement, de l'insertion ou du dispositif national d'accueil pour les demandeurs d'asile		Oui	Résidence Accueil/Résidence Charles Baudelaire(RCB), CHRS
Établissement/service sanitaire		Non	
Service de prévention et d'accueil dont maraude		Non	Service de Prévention Spécialisée
Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), 115		Non	
Service d'accompagnement social au logement, à l'insertion professionnelle		oui	Ateliers chantiers d'insertion (ACI)
Autre structure ou dispositif		Oui	Equipe Mobile Santé Précarité et dispositif de Soutien Psychologique (EMSP-DSP)

4- Frais de siège (article R314-87 CASF)

Oui/Non			
Frais de siège	Non	Si oui, date d'autorisation	

Article R. 314-87 CASF : "Les budgets approuvés des établissements ou services (sociaux et médico-sociaux) peuvent comporter une quote-part de dépenses relatives aux frais de siège social de l'organisme gestionnaire. Cette faculté est subordonnée à l'octroi d'une autorisation, délivrée à l'organisme gestionnaire par l'autorité désignée (...), qui fixe la nature des prestations, matérielles ou intellectuelles, qui ont vocation à être prises en compte".

5- Évaluation

Échéance pour la mise en œuvre de l'obligation d'évaluation externe	30/03/30
---	----------

6- Projet d'établissement

Date d'entrée en vigueur	01/07/2023
Date d'échéance	30/06/2028

Oui/Non	
Existe-t-il des critères d'admission formalisés dans le projet d'établissement ?	Oui

Précisez lesquels

Enfant ou adulte de moins de 60 ans. Accès et coordination des soins, compréhension de la maladie, traitement (éducation thérapeutique). Autonomie dans la vie quotidienne ou aide possible. Etre en capacité d'adhérer au projet de service qui induit des temps collectifs. Si la maladie chronique est associée à une pathologie psychiatrique et/ou d'addiction celles-ci doivent être prises en charge localement et être le plus stabilisés possible. Pouvoir délocaliser les soins si la personne est issue d'un autre département . Le niveau de dépendance doit respecter un GMP<300 sur l'ensemble des usagers du site de Valbenoite.

7- Partenariats/conventions

Dont nombre de partenariats formalisés Précisez le nom des établissements/services/dispositifs avec lesquels une convention de partenariat est signée ainsi que l'objet de la convention

	Oui/Non		
Avec des structures médico-sociales spécialisées en addictologie	Oui	1	Association Rimbaud
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes confrontées à des difficultés spécifiques"	Non		
Avec des structures médico-sociales du secteur "personnes âgées" ou "personnes en situation de handicap"	Non		
Avec des structures/services sanitaires publics ou privés	Oui	3	La ligue contre le cancer ; SIAO; HAD
Avec des dispositifs d'accompagnement à la fin de vie/soins palliatifs	oui	1	JALMALV
Avec des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)	Non		
Avec des dispositifs d'appui à la coordination (DAC)	Oui	1	Dac Loire
Avec des médecins généralistes libéraux	Non		
Avec des infirmiers libéraux	Oui	1	centre de soins Amaelles
Avec des kinésithérapeutes libéraux	Non		
Avec des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM)	Oui	1	CPAM de la Loire
Avec des ambulances ou taxis conventionnés	Non		
Avec des pharmacies	Oui	2	La pharmacie de la Cotonne, PHARMAGREEN (don de produits pharmaceutiques)
Avec des laboratoires de biologie médicale	Non		
Avec des centres d'imagerie médicale	Non		
Avec des centres de vaccination	Non		
Avec des établissements/services sociaux ou des gestionnaires de logements adaptés	Non		
Avec l'administration pénitentiaire	Non		
Avec des associations caritatives	Oui	2	Banque alimentaire ; Rapid Relief Team (RTT)

Avec des services/dispositifs culturels ou de loisir	Non		
Avec des bailleurs	Non		
Autres, précisez	oui	1	CIDO
TOTAL		13	

Commentaires

Nous travaillons avec d'autres partenaires avec lequel nous n'avons pas mise en place de conventions pour l'instant : ADN (asile de nuit) ; CAF, Le département, Centre sociale, Les oeuvres caritatives (colis alimentaires, conseil juridique), Entraide Pierre Valdo (Mater42, CADA) ; Le CHU (Centre hébergement d'urgence Maurice Violette) ; Soliha (pension de famille Jean-Parot); Renaitre (CHRS diffus) , IDEL de Saint-Etienne selon les lieux d'habitation des personnes accompagnées, Kiné. de Saint-Etienne selon les lieux d'habitation des personnes accompagnées, Ambulances et taxi de Saint-Etienne selon les lieux d'habitation des personnes accompagnées, Sport adapté DAPAP 42 (initiation basket et gym douce avec intervention d'un coach sportif)...

II. MOYENS FINANCIERS DU DISPOSITIF ACT

À partir du compte administratif :

Recettes :

GI : Produits de la tarification	673 389 €
GII : Autres produits relatifs à l'exploitation	7 416 €
GIII : Produits financiers et produits non encaissables	17 940 €

Montant total de la participation des résidents réellement enregistré comme produit	5 346 €
---	---------

Charges :

GI : Dépenses liées à l'exploitation courante	106 145 €
GII : Dépenses liées au personnel	422 159 €
GIII : Dépenses liées à la structure	225 102 €

Montant total annuel de l'aide financière attribuée aux personnes accompagnées	22 664 €
Montant total annuel de l'aide en nature attribuée aux personnes accompagnées	540 €

Descriptions des aides financières et en nature attribuées aux personnes accompagnées ou à leurs accompagnants :

Les personnes accompagnées bénéficient d'une aide au transport (10€ pour l'abonnement mensuel stas si des droits C2S sont ouverts. 1
carte 10 voyages par mois ou voyages à l'unité) pour se rendre à leurs RDV médicaux lorsqu'ils sont en mesure de les assurer en autonomie et sur le service si besoin. Le versement
d'une aide alimentaire hebdomadaire, selon la composition familiale, en cas d'absence de ressources.
A l'entrée de chaque personne, 1 kit vaisselle, 1kit linge de bain, 1 kit linge de literie, 1 kit hygiène, 1 trousse de premier secours sont distribués.
Pour les personnes qui n'ont pas de ressources 1 colis alimentaire est proposé.

Commentaires

Il est observé une forte augmentation de personnes sans ressources ou avec des droits suspendus en raison des situations administratives liées aux droits aux séjours. Cette situation engendre une forte variations de la distribution de l'aide alimentaire par rapport à 2025

III. L'ÉQUIPE SALARIALE DU DISPOSITIF ACT

Convention collective	convention de 1966
-----------------------	--------------------

En nombre d'Équivalents Temps Plein Travaillé-ETPT au 31/12 de l'année concernée

ETPT : un temps plein correspond à 35 heures par semaine (exemple : un mi-temps est compté 0,5 ETPT)

	Salariés de la structure (en ETPT)	Vacations (en ETPT)	Mis à disposition par d'autres structures (en ETPT)	Total
Médecin généraliste	0,20			0,20
Médecin spécialiste				0,00
Infirmier diplômé d'état (IDE)	1,86			1,86
Psychologue	0,27			0,27
Kinésithérapeute				0,00
Diététicien				0,00
Aide-soignant				0,00
Auxiliaire de soins				0,00
Auxiliaire de puériculture				0,00
Art-thérapeute, équithérapeute, canithérapeute, masseur...				0,00
Assistant de service social	0,67			0,67
Éducateur spécialisé	0,07			0,07
Éducateur jeunes enfants				0,00
Moniteur-éducateur	0,80			0,80
Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)	1,00			1,00
Technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF)				0,00
Auxiliaire de vie sociale				0,00
Aide médico-psychologique				0,00
Maître de maison				0,00
Médiateur en santé/santé mentale				0,00
Pair-aidant				0,00
Conseiller conjugal et familial				0,00
Chargé de mission logement				0,00
Conseiller emploi / insertion				0,00
Enseignant en activités sportives adaptées				0,00
Animateur				0,00
Directeur	0,12			0,12
Chef de service	0,80			0,80
Assistant de direction				0,00
Secrétaire	0,33			0,33
Comptable	0,12			0,12
Agent d'accueil				0,00
Agent technique, ouvrier	0,35			0,35
Professionnel de l'entretien des locaux				0,00
Veilleur de nuit				0,00
autres précisez :				
Autres cadres de direction	0,44			0,44
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
				0,00
Total	7,03	0	0	7,03
Stagiaires				0,00
Service civique				0,00

L'équipe dédiée est-elle structurée et stable ?	Nombre de personnes
Effectifs réels dans la structure	22
Nombre de départs dans l'année	2
Nombre de recrutements dans l'année	2

Nombre d'heures
dans l'année

Temps partagés entre membres de l'équipe :

pour des réunions d'équipe	175
pour des synthèses	59
pour de l'analyse des pratiques	12

Commentaires (impact de la présence d'accompagnants, nouveaux accompagnements mis en place ...)

La présence des accompagnants (adultes et/ou enfants) mobilise les professionnels pour des accompagnements réguliers. L'équipe est positionnée en soutien des aidants. Indirectement aux situations accompagnées, des temps d'échanges et de réflexion sont dédiés aux accompagnants lors des réunions d'équipe. La présence des accompagnants impacte également le budget du service.

IV. LA FILE ACTIVE

File active : les personnes affectées par une maladie chronique occupant une place autorisée du dispositif ACT hors les murs (hors accompagnants)

Accompagnants : les autres personnes vivant dans le même "lieu de vie"

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de personnes accompagnées dans l'année (File active)	5	9	0	4	18
Dont nombre de personnes allophones	2	4	0	1	7
dont nouvelles personnes accompagnées dans l'année	0	4	0	1	5
dont nombre de sortants dans l'année	2	1	0	1	4

Langues parlées par les personnes accompagnées allophones	4
---	---

	Adulte	Mineur	Total
Nombre total d'accompagnants dans l'année	11	5	16
dont nouveaux accompagnants dans l'année	0	1	1

Nombre de personnes accompagnées (file active) ayant résidé dans l'année avec un ou plusieurs accompagnants	10
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) uniquement	7
Dont avec accompagnants(s) adulte(s) et mineur(s)	2
Dont avec accompagnants(s) mineur(s) uniquement	1
	10

V. CAPACITÉS ET MODALITÉS D'HÉBERGEMENT

1- Capacité

au 31/12 de l'année concernée (hors places accompagnant)

Nombre total de places autorisées au 31/12	16
dont nombre total de places installées au 31/12	16
dont nouvelles places autorisées au cours de l'année	0

2- Modalités d'hébergement

	Nombre de places installées
En hébergement individuel	16

en hébergement semi-collectif	0
en hébergement collectif	0
Total	16

	Oui/Non
Une présence est-elle assurée 24h/24 ?	Non
Existe-t-il un dispositif d'astreinte ?	Oui

Nombre de places accessibles pour les personnes à mobilité réduite (tout accessible)	16
--	----

Commentaires (impact de la présence des accompagnants...)

La présence des accompagnants permet un soutien supplémentaire pour les personnes accueillies. La notion de collectif et d'activités visant à lutter contre l'isolement est importante sur le service. Autant que possible le lien familial est maintenu dans la limite de la configuration du logement. Des accueils ponctuels d'accompagnants ont également été réalisés (fin de vie, fêtes de fin d'année). Nous notons une présence d'enfant plus importante cette année, un travail sur la parentalité a été proposé par l'équipe.

VI. SITUATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

1- Situation administrative - droit au séjour (ne pas tenir compte des accompagnants)

Ces items ont pour l'objet de valoriser le travail d'ouverture des droits et d'insertion sociale réalisée en ACT

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie (personne décédée comprise)
Personne de nationalité française (carte nationale d'identité (CNI), passeport, sans document...)	0	0
Personnes détenant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne	0	0
Personnes originaires d'un autre pays en situation régulière	7	4
Personnes originaires d'un autre pays en situation irrégulière	11	0
autres précisez :		
Ne sait pas/ non renseigné		
Total	18	4

2- Protection maladie (ne pas tenir compte des accompagnants)

Protection maladie de base :

	Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée	Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie
Nombre de personnes bénéficiant d'une protection maladie de base	17	4
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection maladie de base	1	0
Ne sait pas/ non renseigné	0	0
Total	18	4

Protection complémentaire :

Personnes accompagnées pendant l'année
(file active) : situation à l'entrée

Personnes sorties dans l'année (file active) :
situation à la sortie

Nombre de personnes bénéficiant d'une protection complémentaire	17	4
Nombre de personnes ne bénéficiant pas d'une protection complémentaire	1	0
Ne sait pas/ non renseigné	0	0
Total	18	4

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie

Nombre de personnes accompagnées bénéficiant de la reconnaissance en affection de longue durée (ALD)	7	4
Nombre de personnes accompagnées ne bénéficiant pas de la reconnaissance ALD	11	0
Ne sait pas/ non renseigné	0	0
Total	18	4

3- Ressources (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Ressource principale : indiquez une seule source (la plus importante) de revenus par personne. Pour un résident mineur, indiquez la ressource principale de la famille (des accompagnants) si possible.

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie

Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes) ou de remplacement	0	2
Nombre de personnes bénéficiant d'allocations ou assimilés	0	2
Sans revenu	7	0
autres précisez :		
ADA	4	0
Allocation mensuelle	6	0
Allocation jeune majeur	1	0
Ne sait pas/ non renseigné	0	0
Total	18	4

4- Situation professionnelle (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Indiquez une seule situation par personne

Personnes accompagnées pendant l'année (file active) : situation à l'entrée Personnes sorties dans l'année (file active) : situation à la sortie

En emploi (temps plein ou partiel)	0	0
Scolarisé ou en formation	4	2
Demandeur d'emploi	0	0
Retraite ou préretraite	0	0
En invalidité ou inaptitude au travail reconnue par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)	0	1

Sans activité professionnelle, ni scolarisation, ni formation	3	1
Sans autorisation administrative de travailler	11	0

autres, précisez :

Décédées	0	0
Ne sait pas/ non renseigné	0	0
Total	18	4

VII. ACTIVITÉS RÉALISÉES

Ne concerne que les professionnels mentionnés dans la partie III

1- Pré-admission

Nombre d'entretiens de pré-admission dans l'année

2- Modalités de l'accompagnement médico-psycho-social

Nombre d'entretiens individuels dans l'année par type de professionnels (si plusieurs intervenants participent à l'entretien individuel, compter 1 par intervenant)

	Nombre d'entretiens individuels	Nombre de personnes accompagnées concernées
Médecin	36	18
Personnel paramédical	462	18
Psychologue	97	18
Professionnels de la filière socio-éducative	818	18
Directeur ou chef de service	143	18
Autre, précisez		

Nombre d'activités de groupe dans l'année	98
Nombre de personnes accompagnées ayant participé à ces activités de groupe	34

Précisez ces activités de groupes

Projets collectifs 6 Sorties nature 9 Douce évasion (massages, coiffures individuels+ atelier collectif) Repas collectifs 7 Mensuels 1 Fête des voisins 1 Fête de l'été 1 Brunch de Noël

7 Mensuels ?

4 Galette des rois / crêpes

13 sorties (en ville, EMMAUS, sortie famille STEEL, Sam7solidarité, AFP , Le CABAS, marché de Noël , activités inter-service

4 réunions

1 atelier santé "maladies hivernales"

3 ateliers "bien vivre son logement"- "prévention des accidents domestiques" co-animation ME

atelier santé "appeler les secours"

1 atelier "gestion de la douleurs"

4 séances "basket bien-être"

10 séances "gym douce, sport santé"

3 ateliers "intimi'thé" co-animé avec équipe sociale

2 ateliers alimentation "Nutri-Score" co-animé avec (IPA de l'EMSP)

atelier "comprendre ses traitements pour mieux les prendre"

goûter santé " Puzzle anatomique"

2 ateliers alimentation "un monde dans nos assiettes"

Médiations thérapeutiques (psychologue)

séances "Atelier de sophrologie)

séances "photolanguage" co-animation CESF

Commentaire : Nous

observons ne hausse importante du nombre d'activité par rapport l'année précédente, elle s'explique par la présence de 16

observons une hausse importante du nombre d'activités par rapport à l'année précédente, due à l'explication par la présence de l'accompagnant sur le service pour l'année 2025. Les activités peuvent être proposées indirectement aux accompagnants.

1

La présence des accompagnants permet un soutien supplémentaire pour les personnes accueillies. La notion de collectif et d'activités visant à lutter contre l'isolement est importante sur le service. Autant que possible le lien familial est maintenu dans la limite de la configuration du logement. Les personnes sorties peuvent bénéficier du dispositif ACT HLM si cela est nécessaire.

Nombre de personnes accompagnées (file active) nouvellement concernées dans l'année
(hors changement de prestataires)

Hospitalisation à domicile, soin palliatif à domicile...	0
Infirmiers à domicile, services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), infirmiers libéraux...	6
Appareillage médicalisé (oxygène à domicile, lits médicalisés...)	0
Pharmacien, pharmacien à domicile	4
Kinésithérapeute	1
Diététicien	7
Ophtalmologue, opticien	0
Pédicure, podologue	0
Dentiste, orthodontiste	2
Ergothérapeute	0
Psychologue	1
Médecin traitant	6
Médecin généraliste (non-médecin traitant)	1
Psychiatre	0
Autres médecins spécialistes (chirurgie)	5
Autres médecins spécialistes (soins)	12
CAARUD, service addictologie...	0

autres professionnels (para) médicaux, précisez :

Hôpital de jour	8
EMPP	0
Service d'interprétariat	8
Conseiller en insertion professionnelle	3
Accès à la formation/alphabétisation	6
Juriste, avocat	7
Service pénitentiaire d'insertion et probation	0
Tutelle, curatelle	0

autres professionnels, précisez :

TISF	0
Auxiliaire à la vie sociale	0
SPADA	3
IME	1
SIAO	7

Commentaires

Pas de commentaire.

5- Modalités d'intervention spécifique pour l'accueil des personnes sous main de justice

Non concerné cette année.

6- Descriptif qualitatif de l'activité

L'accompagnement global proposé par l'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur différents supports :
Les entretiens individuels, visites à domicile, groupe à médiation, médiation thérapeutiques, accompagnements extérieurs ;
Les accompagnements physiques des résidents aux rendez-vous médicaux et administratifs (Préfecture, juriste...) sont nécessaires et permettent de sécuriser le parcours médico social (mise à plat de la situation globale et déclinaison des axes de travail à partir des besoins et attente de la personne accompagnée). Ils permettent de rassurer ou soutenir le résident lors de ses démarches. Parallèlement, cela permet de faire une évaluation, d'identifier les problématiques, de rencontrer et se faire connaître auprès des professionnels de santé et autres partenaires qui interviennent auprès des résidents. Les accompagnements médicaux permettent

également de rediscuter du RDV médical et de s'assurer de la compréhension de la maladie et de la prise en charge proposée.

VIII. CANDIDATURES, ADMISSIONS et REFUS D'ADMISSION

1- Candidatures

Il s'agit ici de toutes les candidatures reçues et pas uniquement les candidatures des nouveaux entrants

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Nombre de candidatures reçues dans l'année	9	25	0	4	38
dont nombre de candidatures avec accompagnant	1	1	0	0	2

Indiquez le nombre de candidatures reçues dans l'année, en fonction de la pathologie chronique principale, ayant motivé la candidature

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)	1	0	0	0	1
Hépatite B	0	0	0	0	0
Hépatite C	0	0	0	0	0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)	1	5	0	0	6
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant	1	4	0	0	5
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)	2	4	0	0	6
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	0	0	0	0	0
Accident vasculaire cérébral invalidant	0	0	0	1	1
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave	1	2	0	0	3
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)	1	0	0	1	2

Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	1	3	0	0	4
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques	0	0	0	0	0
Bilharziose compliquée	0	0	0	0	0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde	0	0	0	0	0
Tuberculose active, lèpre	0	0	0	0	0
Cirrhoses	0	0	0	0	0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques	0	0	0	0	0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères	0	0	0	0	0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves	0	0	0	0	0
Maladie d'Alzheimer et autres démences	0	0	0	0	0
Maladie de Parkinson	0	1	0	0	1
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé	0	0	0	0	0
Mucoviscidose	0	0	0	0	0
Paraplégie	0	0	0	0	0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique	0	0	0	0	0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive	0	0	0	0	0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives	0	1	0	0	1
Sclérose en plaques	0	0	0	0	0
Scoliose idiopathique structurale évolutive	0	0	0	0	0
Spondylarthrite grave	0	0	0	0	0
Suites de transplantation d'organe	0	0	0	1	1
Autres, précisez					
Addictions	1	3	0	0	4
Situations de handicap	0	1	0	1	2
Pas de pathologie chronique	0	1	0	0	1
Algodystrophie	0	0	0	0	0
Endométriose	0	0	0	0	0
Maladie auto-immune	0	0	0	0	0
Thalassémie	0	0	0	0	0
Suite d'hospitalisation	0	0	0	0	0
	0				0
Ne sait pas, non renseigné	0	0	0	0	0
Total	9	25	0	4	38

Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes étaient atteintes de plusieurs pathologies chroniques ? Voir les listes des pathologies ci-dessus	24
Parmi les candidatures reçues dans l'année, combien de personnes présentaient des conduites addictives ?	11

2- Admissions

Nombre de personnes admises dans l'année de référence	5
Nombre de personnes admises sur liste d'attente	2

Nombre de personnes accompagnées, admises dans l'année, orientées par :

Indiquez un seul service orientateur par personne admise

Établissement ou service médico-social du secteur de l'addictologie	0
Établissement ou service médico-social du secteur des personnes en situation de handicap	0
Lit d'accueil médicalisé (LAM)	1
Lit halte soin santé (LHSS), LHSS mobiles, LHSS de jour	0
ACT hors les murs d'un autre ou du même gestionnaire	0
ACT d'un autre gestionnaire	0
Établissement social d'hébergement du dispositif AHI	0
Établissement social d'hébergement relevant du dispositif national d'accueil (DNA)	1
Services sociaux municipaux/départementaux	0
Services sociaux hospitaliers et autres établissements sanitaires publics ou privés	2
Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ou unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP)	0
Association d'aide aux malades	0
Autre établissement au service de l'association ou du service	0
Initiative de la personne ou des proches	0
Initiative du médecin traitant	0
Professionnels du 1 ^{er} recours	0
Équipe mobile santé précarité et maraude	0
115/La veille sociale/le SIAO	1
Services spécialisés : prostitution...	0

autres, précisez :

Service MNA	0
SPADA	0
ARS	0
Ne sait pas, non renseigné	0
Total	5

3- Refus d'admission

Dossiers de candidature encore en cours de traitement au 31/12

	3
Nombre de refus de candidature calculé	35

Nombre de refus d'admission en raison d'une absence de place disponible	4
Nombre de refus car la personne nécessite une prise en charge hospitalière	0
Nombre de refus car la personne manque d'autonomie et/ou relève d'un autre dispositif	6
Nombre de refus en raison des conduites addictives	2
Nombre de refus en raison des comorbidités psychiatriques	2
Nombre de refus car le dossier est hors critères médicaux (pas de pathologie chronique, pas de nécessité de coordination médicale)	4
Nombre de refus car la personne possède déjà un logement autonome	0
Nombre de refus car une coordination médicale est déjà en place	1
Nombre de refus car uniquement un besoin urgent d'un logement	5

Nombre de refus car les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne	1
Nombre de refus car le dossier est incomplet	0
Nombre de refus car la personne n'a pas donné suite, une autre solution a été trouvée, la personne a refusé...	3
Nombre de refus car la personne ne parle pas suffisamment le français	0
Nombre de refus car la personne est sans perspective de sortie du dispositif	0
Nombre de refus car la personne est originaire d'un autre département ou d'une autre région	2
Nombre de refus car la personne est hors critère social (trop de revenus...)	0
autres, précisez :	
Personne décédée	0
Hors critère d'âge	2
Demande ACT HLM réorientation	3
Ne sait pas, non renseigné	0
Total	35

Commentaires

Nous avons constaté cette année encore un grand nombre de demandes n'entrant pas dans le cadre au plan médical :

- problèmes de santé mineurs, non chroniques, ou pathologies infectieuses "aigües" et contagieuses (tuberculose...) ;
- problème sous-jacent autre notamment sur la question de logement ;
- problème psychiatrique au 1^{er} plan ;
- problème addictif au 1^{er} plan ou prépondérant non pris en charge entraînant des complications sur le plan somatique.
- problèmes de situation administrative au 1^{er} plan ;
- un besoin d'étayage important sur le quotidien (logement...) avec une réorientation sur le dispositif LAM ou LHSS ;
- une demande axée sur la question du logement à la suite de sortie de dispositifs DNA (HUDA-CADA).

IX. PROFIL DE LA FILE ACTIVE

La file active : les personnes occupant une place du dispositif dans l'année (personnes présentes au 31/12 + personnes sorties dans l'année)

1- Âge des personnes accompagnées (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées de moins de 18 ans	3
Nombre de personnes accompagnées entre 18 et 45 ans compris	11
Nombre de personnes accompagnées entre 46 et 60 ans compris	4
Nombre de personnes accompagnées de 61 ans ou plus	0
Total	18

2- Origine géographique (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

domiciliées dans le département	18
domiciliées dans un autre département de la région	0
domiciliées dans d'autres régions	0
Sans domiciliation	0

autre, précisez

Ne sais pas, non renseigné	0
Total	18

3- Logement/hébergement avant l'admission (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

ayant un logement durable avant l'admission en ACT	1
--	---

ayant un hébergement provisoire ou précaire ou dans un habitat indigne, incurique ou inaccessible	9
sans hébergement	8
autre, précisez	
Ne sais pas, non renseigné	0
Total	18

4- Situation familiale (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées :

Célibataires	12
En couple	6
Ne sait pas, non renseigné	0
Total	18

5- Personnes sous main de justice ou sortant de prison (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes accompagnées sous main de justice ou sortant de prison	0
--	---

Dont (situation à l'admission) :

Aménagement de peine	0
Suspension de peine pour raison médicale	0
Sortie de prison (libération)	0
Ne sait pas, non renseigné	0
total	0

Commentaires

Nous n'avons pas accueilli de personne sous main de justice.

6- Profil des personnes accompagnées en fonction de leur(s) pathologie(s) (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Pathologie chronique principale (indiquez une pathologie par personne)

Nombre de personnes ayant la pathologie chronique suivante, ayant justifié l'admission :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH	0	0	0	0	0
Hépatite B	0	0	0	0	0
Hépatite C	0	0	0	0	0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)	0	2	0	0	2
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant	0	1	0	0	1
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)	3	3	0	0	6

Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	0	0	0	0	0
Accident vasculaire cérébral invalidant	0	0	0	0	0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave	1	1	0	1	3
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)	0	0	0	0	0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	0	0	0	0	0
Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques	0	0	0	0	0
Bilharziose compliquée	0	0	0	0	0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde	0	0	0	0	0
Tuberculose active, lèpre	0	0	0	0	0
Cirrhoses	0	0	0	0	0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques	0	0	0	0	0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères	0	0	0	0	0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves	0	1	0	1	2
Maladie d'Alzheimer et autres démences	0	0	0	0	0
Maladie de Parkinson	0	0	0	0	0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé	0	0	0	0	0
Mucoviscidose	0	0	0	0	0
Paraplégie	0	0	0	0	0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique	0	0	0	0	0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive	0	0	0	0	0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives	0	1	0	0	1
Sclérose en plaques	0	0	0	0	0
Scoliose idiopathique structurale évolutive	0	0	0	0	0
Spondylarthrite grave	0	0	0	0	0
Suites de transplantation d'organe	0	0	0	1	1
Autres, précisez					
Addictions	0	0	0	0	0
Situation de handicap	0	0	0	0	0
Pas de pathologie chronique	0	0	0	0	0

Algodystrophie	0	0	0	0	0
Endométriose	1	0	0	0	1
Maladie autoimmune	0	0	0	1	1
Thalssémie	0	0	0	0	0
Suite d'hospitalisation	0	0	0	0	0
					0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné	0	0	0	0	0
Total	5	9	0	4	18

Comorbidités chroniques associées

Ne pas considérer les infections non chroniques, les effets post-chirurgicaux, l'incontinence, la perte d'autonomie... comme des comorbidités chroniques

Nombre de personnes accompagnées avec au moins une comorbidité chronique (hors addiction et situation de handicap)	5
--	---

Nombre de personnes ayant la comorbidité chronique suivante :

Plusieurs comorbidités peuvent être comptabilisées par personne

Ne pas comptabiliser à nouveau les pathologies principales (déjà mentionnées dans le tableau ci-dessus)

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH	1	0	0	0	1
Hépatite B	0	1	0	0	1
Hépatite C	0	0	0	0	0
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)	0	0	0	1	1
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant	1	0	0	0	1
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)	0	2	0	0	2
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	2	1	0	0	3
Accident vasculaire cérébral invalidant	0	0	0	0	0
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave	1	0	0	0	1
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)	0	0	0	0	0
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	0	0	0	0	0

Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques	0	0	0	0	0
Bilharziose compliquée	0	0	0	0	0
Maladie coronaire : infarctus du myocarde	0	0	0	0	0
Tuberculose active, lèpre	0	1	0	0	1
Cirrhoses	0	0	0	0	0
Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques	0	0	0	0	0
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères	0	0	0	0	0
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves	0	0	0	0	0
Maladie d'Alzheimer et autres démences	0	0	0	0	0
Maladie de Parkinson	0	0	0	0	0
Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé	0	0	0	0	0
Mucoviscidose	0	0	0	0	0
Paraplégie	0	0	0	0	0
Vascularisés, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique	0	0	0	0	0
Polyarthrite rhumatoïde évolutive	0	0	0	0	0
Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives	0	0	0	0	0
Sclérose en plaques	0	0	0	0	0
Scoliose idiopathique structurale évolutive	0	0	0	0	0
Spondylarthrite grave	0	0	0	0	0
Suites de transplantation d'organe	0	0	0		0
Autres, précisez					
Addiction	0	3	0	0	3
Obésité morbide					0
Situation de handicap	0	1	0	2	3
Pas de pathologie chronique	0	0	0	0	0
Algodystrophie	0	0	0	0	0
Endométriose	0	0	0	0	0
Maladie auto-immune	0	0	0	0	0
Thalassémie	0	0	0	0	0
Suite d'hospitalisation	0	0	0	0	0
					0
					0
Ne sait pas, non renseigné	0	0	0	0	0
Total	5	9	0	3	17

7- Pratiques addictives relevant de problématiques pathologiques (Ne pas tenir compte des accompagnants)

Les réponses peuvent être cumulatives. Un résident ayant une dépendance à l'alcool et sous traitement de substitution comptera pour 1 dans chaque case prévue.

Nombre de personnes accompagnées avec un :

Usage à risque ou nocif d'alcool	0
Usage à risque ou nocif de tabac	3
Usage à risque ou nocif de substances psychoactives	0

Traitement de substitution aux opiacés	0
Usage à risque ou nocif de médicaments	0
Addiction non liée à un produit : jeux, internet, téléphone...	0

Commentaires

Pas de situations problématique cette année.

8- Situation de handicap (ne pas tenir compte des accompagnants)

Nombre de personnes

accompagnées :

	Femme	Homme	Transgenre	Mineur	Total
avec une situation de handicap reconnue par la MDPH	3	3	0	3	9

Commentaires

Les reconnaissances MDPH du handicap des personnes accompagnées ne peuvent être demandées en absence d'un droit au séjour. Aussi, nous comptons un nombre plus importants de personnes pour lesquels la reconnaissance MDPH à été réalisée au cours de leur séjour une fois un titre obtenu. Nous avons davantage constitué de dossiers pour les enfants.

X. LES SORTIES (ne pas tenir compte des accompagnants)

1- Personnes accompagnées sorties dans l'année

Nombre de personnes accompagnées sorties du dispositif dans l'année (personnes décédées comprises)	4
--	---

2- Orientations effectives après la sortie

Répartition des personnes sorties dans l'année (indiquez une seule solution par personne)

Inscrire la situation d'hébergement à la sortie (excepté pour les personnes décédées), même de celles qui ont été exclues ou qui ont rompu leur contrat d'accompagnement

Nombre de sortants :

décédés pendant l'accompagnement	0
ayant eu accès à un logement autonome avec bail direct	2
ayant accédé à un logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	1
ayant accédé à un hébergement pérenne chez des proches	0
ayant accédé à un hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, en hôtel, hébergement d'urgence...)	0
ayant intégré un établissement social du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI) (centre	0
ayant intégré un établissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	0
ayant intégré un LAM	0
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes âgées	0
ayant intégré un établissement médico-social pour personnes en situation de handicap	0
ayant intégré un établissement médico-social spécialisé en addictologie	0
ayant été admis dans un établissement de santé (hôpital, SSR...)	0
ayant été admis en hôpital psychiatrique	0
ayant été emprisonnés dans un établissement pénitentiaire	0
étant rentrés dans leur pays d'origine (volontairement ou non)	0

autre préciser,

ayant intégré un établissement social du dispositif AHI (CHRS, CHU)	1
Ne sait pas, non renseigné	
total	4

Parmi ces sortants, combien

sont également entrés dans un dispositif ACT hors les murs	1
ont rompu le contrat d'accompagnement à leur initiative	0

ont été exclus du dispositif	0
------------------------------	---

Commentaires

Les freins liés à la sortie des résidents sont les mêmes que les années précédentes et ont tendance à se renforcer sur les questions :
Liées aux droits aux séjours (insécurité liée au possible non renouvellement du titre de séjour, pas de droit au séjour ouvert...) et/ou absence de ressources :

Aux orientations sur les dispositifs relevant de l'AHIL (Accueil Hébergement Insertion Logement) ou 115 avec des délais d'attente relativement long.

Le service travaille l'adhésion au projet de sortie ce qui peut parfois retarder la sortie effective.

XI. LES DURÉES DE SEJOURS (Ne pas tenir compte des accompagnants)

	Nombre de personnes accompagnées au 31/12 dans l'ACT (période totale, si allers-retours)	Nombre de personnes sorties dans l'année qui étaient accompagnées dans le dispositif depuis:
0 à 6 mois	3	0
6 à 12 mois	2	0
12 à 18 mois	9	0
18 à 24 mois	0	0
plus de 2 ans	0	4
	14	4

Durée moyenne de séjour uniquement des personnes sorties dans l'année (en jours)	1008
--	------

Par exemple , sur 10 personnes dans la file actives, 3 sont sorties du dispositif dans l'année :
durée de séjour de la personne A : 244 jours (soit 8 mois)
durée de séjour de la personne B : 517 jours (soit 1 an et 5 mois)
durée de séjour de la personne C = 395 jours (1 an et 1 mois)

$$\text{durée moyenne de séjour} = \frac{244 + 517 + 395}{3} = 385,3 \text{ jours}$$

Taux d'occupation (= nombre de journées d'occupation/ nombre de journées autorisées)	0,93
---	------

En cas d'hospitalisation par exemple, lorsque la place est momentanément inoccupée, mais gardée pour le résident concerné, celle-ci est considérée comme occupée.

En cas de suspension temporaire de la possibilité d'accompagnement par la structure ACT, si la place d'ACT n'est pas "occupable" dans les faits, elle est tout de même autorisée et doit entrer dans le décompte du dénominateur "nombre de journées autorisées"

Commentaires (impact des accompagnants par exemple)

Nous notons un taux d'occupation concernant les ACT avec hébergement en hausse par rapport à l'année dernière. Ce chiffre peut s'expliquer de plusieurs façons :

- Un turn over en diminution cette année. En effet, nous comptons 5 nouvelles admissions au cours de l'année et 4 sorties ;
- Les travaux de réhabilitation des cuisines et de réhabilitation des salles de bains ont pris fin en septembre 2025 et ont permis d'accueillir des situations sur l'ensemble des 16 places autorisées ;
- Des situations administratives qui se complexifient sur l'année 2025 ne permettant pas d'accompagner les personnes vers d'autres dispositifs même si la situation médicale est stabilisée.

